



La Lettre d'Information Avril 2018

PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT PAR L'ACTION COLLECTIVE

DANS CE NUMERO

Frelons asiatiques : la saison débute!

par G. Le Corre

En cette fin d'hiver, le frelon asiatique n'est pas encore sorti de sa torpeur si ce n'est quelques téméraires osant affronter les derniers froids. Les futures reines, aussi appelées fondatrices, vont bientôt entreprendre la construction de nouvelles colonies.

DETECTER LES NIDS PRIMAIRES AU PLUS TOT :

A partir du mois de mars, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid dans un lieu protégé : abri de jardin, auvent, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux... En début de saison, ce nid de taille réduite (quelques centimètres de diamètre) ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles la fondatrice dépose ses œufs. La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. L'élimination du nid est donc facile à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention. Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration) ou chimiquement. Une intervention nocturne est donc conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice.

Ce nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été si l'emplacement ne convient plus et ce, quand le nombre d'ouvrières sera suffisant. Cette migration sera suivi du développement du nid définitif qui contiendra jusqu'à 2000 insectes. Ce nid définitif est

souvent situé en hauteur ce qui rend les interventions de destructions difficiles et coûteuses.

Soyez donc vigilant dès le mois de mars pour une détection la plus précoce possible des nids.

RAPPEL SUR LE PIÉGEAGE :

Attention, la pratique du piégeage de fondatrices doit être rigoureusement encadrée car la technique utilisée peut générer plus de dégâts sur la biodiversité que sur l'espèce visée. En effet, il n'existe à ce jour dans le commerce **aucun piège autonome strictement sélectif**. L'usage de pièges sans respect des consignes d'utilisation peut avoir plus d'effets délétères que bénéfiques sur l'environnement et la biodiversité.

Des pièges totalement inadaptés existent sur le marché. Soyez donc très vigilants sur le choix du matériel de piégeage et sur la période d'utilisation.

Au printemps, inutile de poser le piège dans le rucher : à l'émergence, les fondatrices recherchent exclusivement des sources d'énergie sucrées (nectar, sève) pour répondre à leurs besoins importants. Il faudra poser le piège préférentiellement à proximité d'une source d'eau (étang, rivière...) ou de zones favorables à la construction du nid primaire (abri de jardin, abri à bois, carport, dépendances...).

La période de piégeage est précisément définie et doit être respectée : **1^{er} avril au 15 mai**. Au-delà, de cette période, la foison d'insectes

Frelons asiatiques, à la recherche des nids primaires.



Nid primaire de frelon asiatique

Rongeurs Aquatiques nuisibles, Campagne de lutte collective printanière



Distribution du matériel de piégeage

Ambrosie, une menace pour la santé humaine.

pollinisateurs ne permet plus la pose de pièges non sélectifs.

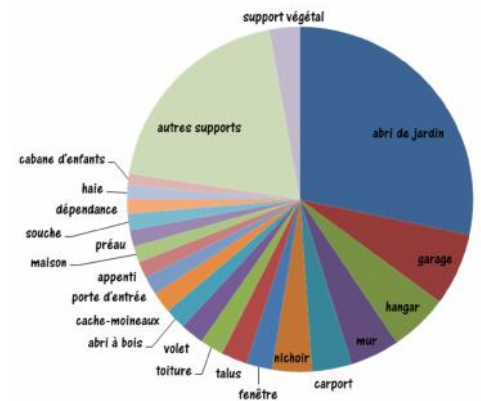
La sélectivité toute relative des pièges employés ne permet pas d'assurer un piégeage exclusif des frelons asiatiques. Le matériel employé devra absolument être aménagé pour éviter la noyade des captures dans l'appât liquide, au moyen d'une grille ou d'un support quelconque. Des échappatoires devront également permettre aux plus petits insectes de sortir par leurs propres moyens. Le piège devra être visité quotidiennement pour libérer les insectes non ciblés. A défaut de piéger les fondatrices dès le printemps, il est fortement conseillé aux apiculteurs de piéger aux abords immédiats des ruchers durant la période de plus forte attaque du Frelon asiatique (d'août à octobre) de façon à diminuer la pression qu'il exerce sur les colonies d'abeilles. A cette période de l'année, la

recherche de protéines est importante pour nourrir la colonie. La pression au niveau des ruchers peut également être réduite par la pose d'appâts de diversion riches en protéines (par exemple des déchets de poissons). Gardez à l'esprit que l'usage de cette méthode ne vous épargnera pas de l'installation éventuelle de colonies de frelons.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez la FDGDON Finistère,
accueil@fdgdon29.com

A LA RECHERCHE DES NIDS PRIMAIRES !



Principales localisations des nids primaires d'avril à juin (source FDGDON 29)

Rongeurs aquatiques nuisibles

Par M. Peden

Le **ragondin** et le **rat musqué** sont des animaux classés nuisibles par arrêté interministériel. La lutte contre ces rongeurs est obligatoire au titre de la protection des végétaux.

En effet, ces deux espèces ont un impact important sur nos écosystèmes, sur les productions végétales ainsi que les ouvrages hydrauliques et la santé publique.

Par ailleurs, la **commission européenne** a publié la liste de 37 **espèces exotiques envahissantes** dont fait partie le ragondin. Cette liste est parue au Journal Officiel de l'UE du 14 juillet 2016.

Dans ce cadre réglementaire, la FDGDON Finistère est l'organisme habilité pour la surveillance de l'évolution des populations de rongeurs aquatiques nuisibles, ainsi que pour la conduite de campagnes de lutte collectives adaptées.

STATUT DE L'ESPECE

- - Espèce exotique envahissante de groupe 1 (arrêté ministériel 30/06/2015) : ces espèces peuvent être piégées en tout lieu, détruites au tir ou déterrées avec ou sans chien toute l'année.
- - Pour le Finistère : Espèce déclarée de **lutte obligatoire** par arrêté préfectoral n°2003-737 du 16/06/2003.

IMPACT DE CES RONGEURS

- Impact environnemental : La multiplication des terriers accélère l'érosion des berges et contribue à l'envasement des cours d'eau et à la déstabilisation des ouvrages tels que les barrages et les routes. Un terrier de ragondin représente un volume de 1 à 1,5 m³.
- Impact sur l'agriculture : Les cultures proches des berges sont

régulièrement attaquées (maïs, céréales, jeunes plantations...). Par ailleurs, il y a des risques de transmission de maladies au bétail (douve du foie, leptospirose)

➤ Impact sanitaire :

Le ragondin et le rat musqué sont vecteurs de maladies et de parasites dangereux pour l'homme et les animaux d'élevage.

EN QUELQUES CHIFFRES ...

600 cas de leptospirose chez l'homme en 2016 en France métropolitaine

Incidence de 0.9 cas pour 100000 habitants

L'incidence des cas de leptospirose en Bretagne arrive 6^{ème} position sur 22 régions : 1.26 cas pour 100000 bretons

SUIVI DE LA LEPTOSPIROSE PAR LE CENTRE NATIONAL DE REFERENCE - RAPPORT 2017. :

L'ACTION COLLECTIVE S'ORGANISE,

La FDGDON Finistère organise des opérations de lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur une grande partie du territoire départemental. Ainsi, plusieurs syndicats de bassins versants partenaires de ces opérations protègent leurs cours d'eau 6000 captures ont été faites en 2016 dans le réseau FDGDON par plus de 300 bénévoles actifs sur 6 bassins versants partenaires.

L'impact de l'espèce est important sur les travaux de réfections de berges, la biodiversité animale et la qualité sanitaire de l'eau.

La FDGDON Finistère dispose d'un parc de 800 cages pièges mis gratuitement à la disposition des piégeurs bénévoles qu'ils soient agréés ou non. Dans le cadre de ces opérations de lutte collective, une indemnité de capture est reversée aux bénévoles sur présentation de justificatifs. La FDGDON recherche des piégeurs bénévoles sur l'ensemble du département.





CHIFFRES CLES D'AVRIL 2018

79.6%

Des communes appartiennent à un syndicat de bassin versant organisant une action collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles

5 à 6000

Rongeurs aquatiques nuisibles piégés par an sur le Finistère

POUR PLUS D'INFORMATIONS

accueil@fdgdon 29.com

TELEPHONE
0298 267 212

Ambroisie, une menace pour la santé humaine.

Cette plante invasive colonise désormais la Bretagne et pose un vrai problème de santé publique : d'ici 2050, elle pourrait être la principale cause d'allergies.

Cette plante exotique se propage depuis une vingtaine d'années en France, notamment en raison du changement climatique. Les quatre départements bretons sont concernés, l'ambroisie s'est développée depuis le Sud, en suivant la vallée de la Loire et elle est aujourd'hui très présente à nos portes, dans les Pays de la Loire. La région Rhône-Alpes est la plus touchée. La Bretagne aussi devient un terrain favorable : il y a 32 foyers d'ambroisie identifiés et surveillés dans la région. « Mais il y en a encore d'autres qu'on n'a pas encore découverts, puisqu'on relève des pollens d'ambroisie sur cinq sites en Bretagne », selon Olivier Audras de la Fredon Bretagne.



« Le pollen de ces plantes entraîne des symptômes allergiques sévères (rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire...) et peut provoquer l'apparition ou l'aggravation de l'asthme », rappelle le décret. Le pollen de l'ambroisie est effectivement très puissant, il suffit de cinq grains de pollen par mètre cube d'air pour provoquer une réaction, précise O. Audras. Le potentiel allergisant (la capacité à provoquer une réaction allergique) de l'ambroisie est de 5 sur une échelle de... 5 !

"Tous les particuliers doivent maintenant prêter attention à l'ambroisie", explique Olivier Audras. Pour cela, il conseille de commencer à chercher... autour des niochirs à oiseaux. "Les paquets de graines contiennent régulièrement des graines d'ambroisie, mélangées à celles de tournesol", explique Olivier Audras, "c'est pourquoi la plupart des nouveaux foyers d'ambroisie en Bretagne sont détectés aux pieds des niochirs à oiseaux".

Confusions possibles

 Ambrosie à feuilles d'ambroisie	 Armoise commune	 Armoise annuelle
Feuilles divisées, du même vert sur les deux faces, peu ou pas d'odeur	Face inférieure de la feuille couleur gris argenté, odeur marquée quand on la froisse	Feuille plus finement découpée, odeur forte quand on la froisse

L'ambroisie pose de vrais problèmes de santé publique. Un décret publié le 28 avril 2017 classe désormais la plante comme « une menace à la santé humaine ». L'importation et la vente sont interdites en France, sous peine de 375 euros d'amende.

Si vous pensez avoir détecté un plant d'ambroisie, vous pouvez le signaler à l'adresse suivante: olivier.audras@fredon-bretagne.com



Evolution du nid primaire lors des 15 premiers jours

(source : M. Camus & M. Fontaine, Plougoumelen)